

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2080

présenté par

M. Berteloot, M. Grenon, Mme Jaouen, M. Lottiaux, M. Cabrolier, M. Muller, Mme Robert-Dehault, M. Taché de la Pagerie, Mme Grangier, M. Rambaud, M. Jolly, M. Ménagé, Mme Ranc, Mme Cousin, M. Chudeau, Mme Lelouis et M. Villedieu

ARTICLE 1ER QUATER

À l'alinéa 6, après le mot :

« douleur »

insérer les mots :

« tant physique que psychologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait pertinent de préciser que les étudiants du secteur de santé et médico-social reçoivent une formation pour prendre en charge les douleurs physiques mais également psychologiques. Cette dernière accompagnant souvent la douleur physique lorsqu'elle est intense.